

**Agents métropolitains,
Ouvrons le Grand Débat du COS !**

Le Comité des Œuvres Sociales est une association destinée aux agents de la Métropole et des collectivités adhérentes. Elle est administrée par des collèges d'élus politiques et de représentants du personnel.

Toutes les organisations syndicales citées ci-dessus élues à l'administration du COS ont sollicité un entretien avec le Président de la Métropole ([voir au verso courrier adressé le 31 janvier 2019](#)) afin de proposer des améliorations de fonctionnement pour le Comité des Œuvres sociales. Notamment :

- le recrutement d'agents supplémentaires (Rappel : depuis 2015, nous sommes plus de 9 000 agents !), et l'agrandissement des locaux (y compris l'espace accueil),
- la prise en charge par la Métropole (et non par le COS, comme actuellement) du poste de webmaster (65 000 € par an de moins sur le budget donc des prestations en moins),
- l'augmentation de la subvention versée par la Métropole : elle n'est actuellement que de 0.96% de la masse salariale (minimum légal). Les organisations syndicales citées ci-dessus demandent une revalorisation à 1.3%.

Notre demande d'entretien est toujours sans réponse !

En conclusion, nous sommes inquiets pour l'avenir du COS !

Comment satisfaire les besoins des agents si le Président refuse de répondre aux élus du COS qui les représentent afin d'améliorer son fonctionnement ?

CABINET DU PRESIDENT
Courrier arrivé le

INTERSYNDICALE DU COS

31 JAN. 2019

Monsieur le Président
Métropole de Lyon
20, rue du lac
69 003 LYON

Objet : demande de RDV

Monsieur le Président,

Les administrateurs du COS aimeraient pouvoir s'entretenir avec vous sur un certain nombre de points :

- Le recrutement d'agents supplémentaires pour une meilleure qualité de service.
- L'amélioration des conditions de travail des agents du COS en terme d'aménagement des locaux (augmentation de l'espace de travail).
- La révision de la participation au COS : elle est pour l'instant à 0,9% et nous demandons son passage à 1,3%.
- La prise en charge par la Métropole (et non par le COS comme actuellement), du poste de Webmaster (engagement sur 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019).

Aussi nous sollicitons un rendez-vous avec vous afin de pouvoir vous exposer les fondements et les détails de ces revendications.

Veuillez croire, Monsieur le Président en l'expression de nos salutations les meilleures.

CFDT	FNACT-CFTC
FAFPT	FO
CFE-CGC	CGT
SUD	UNSA-UNICAT